



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**Arrêté portant recevabilité de candidatures pour l'élection à la direction
de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Langues et civilisations
de l'Université Bordeaux Montaigne**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L.713-3,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux -III du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage
d'établissement Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'UFR Langues et civilisations,
Vu l'arrêté du 25 mai 2020 relatif à l'élection à la direction de l'UFR Langues et civilisations*

ARRÊTE

Article 1:

1.1) - Sont déclarés recevables pour le scrutin du 18 juin 2020 relatif à la l'élection à la direction de l'UFR Langues et civilisations, les candidatures suivantes:

- Mme Sophie RACHMUHL

- Mme Ana STULIC (avec M. Nicolas Guillot proposé aux fonctions de directeur adjoint).

1.2) - Les professions de foi afférentes aux candidatures déclarées recevables figurent à l'appui du présent arrêté.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie de mise en ligne sur l'entp des personnels de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 3:

Mme la responsable du pôle Affaires Générales de l'UFR Langues et civilisations est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 15 juin 2020.

Le président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ.

